



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 228, Grand Boulevard (lot 1 575 778)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 228, Grand Boulevard (lot 1 575 778), ayant pour objet d'autoriser :

- que le bâtiment principal projeté soit à 2,20 mètres de la ligne latérale sud au lieu de la distance minimale de 3 mètres;
- que deux cases de stationnement soient aménagées l'une derrière l'autre;
- que l'allée de stationnement soit d'une largeur de 3,3 mètres au lieu de la largeur minimale de 4 mètres.

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 12 septembre 2017 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance.

Le présent avis peut être consulté au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 25 août 2017.

(Signé) André Morin

André Morin
Assistant-greffier